

Commune de Saint Michel de Dèze

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 29 novembre 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le 29 novembre 2018, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Elisabeth DEBIERRE, Thierry THOMAS, Michel BONNET, Gilbert MAZOYER, Thierry ANDRE, Déborah DONATO.

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Eric BESSAC

Absent : Franc GARRIGUE,

1 / Secrétaire de séance : Déborah DONATO

2 / Après approbation du compte rendu de la séance du 25/10/2018, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Le 20/12/2018 / Conseil municipal à 20 h 00
- Le samedi 12/01/2018 à 15h00 : Conseil municipal
- Le 30/11/2018 : BIOSPHERA à Cendras (Michel BONNET)
- Le 15/12/2018 : Cérémonie pompiers Sainte Barbe à 18h30
- Le 30/11/2018 : débat sur le réchauffement climatique à Toulouse
- Le 14/01/2018 : Cérémonie des vœux : préfecture de Mende + conseil départemental.
- Le 04/12/2018 : VIVLAVIE Maison de Santé à 14h30 déploiement de la télé médication (Elisabeth DEBIERRE + Jean-Noël BROUILLET)
- Le 06/12/2018 : communauté de Communes à 14h00 sur le PETR salle de la Mairie
- Le 13/12/2018 : Réunion PLU à 15h00
- Le 14/12/2018 : goûter des Aînés à 15h00
- Le 17/12/2018 : conseil com com St Germain de Calberte à 15h00

4 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge

Elisabeth DEBIERRE :

l'invitation du goûter des aînées est en cours,

Les colis sont en préparation,

Bilan du loto

Bulletin municipal : être vigilant au délai de livraison par la poste.

Jean-Noël BROUILLET :

Appartement est en cours et presque terminé

Faire un devis pour enlever la mousse sur les toits de la salle polyvalente

André THIERRY :

Route de la Felgerette lecture des devis pour couper les pins
Attendre le diagnostic phytosanitaire par l'ONF pour élaguer les platanes

Gilbert MAZOYER :

DETR Cimetière : reportée en 2019 par le Département, faire courrier pour informer qu'on maintien dans les mêmes conditions

Michel BONNET :

Désaffectation des chemins ruraux, dossiers à transmettre à Lozère Ingénierie

Toiture : le bâtiment va être recouvert

Relance faite sur le bâtiment incendié

Réunion sur le numérique : 17000 prises en 2019 seront posées

Silo à bois problème d'infiltration d'eau,

5 / Décisions Modificatives

Budget de l'eau : DM n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que la redevance pollution 2017 à payer sur l'exercice 2018, à fortement augmentée. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701249	Reversement redevance agence de l'eau	800.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-800.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires votés à l'unanimité

Budget de l'eau : DM n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, (modification à la baisse du taux de l'emprunt) il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	35.00	
2121 - 9051	Aménagement Terrains nus	-35.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires votés à l'unanimité

Budget principal : DM n° 1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-500.00	
6218	Autre personnel extérieur	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires votés à l'unanimité

6 / Poste CUI / CAE

Lecture du mail du pôle emploi qui ne précise pas si nous pouvons toujours bénéficier un contrat PEC.
Nous n'avons à ce jour reçu aucune proposition d'emploi.

7 / Location logement 2 complexe au dessus de la Mairie

M. le Maire fait part au conseil municipal de la réunion qu'il a eu avec l'association SCIC VIVLAVIE et qui souhaiterait louer le logement N° 2 afin d'y loger une famille réfugiée de 3 enfants dont deux sont actuellement scolarisés à l'école Martine ROUVIERE, la 3ème étant scolarisée au collège Henri GAMALA du Collet de Dèze.

Après en avoir débattu le conseil municipal donne son accord pour louer à l'association SCIC VIVLAVIE le logement N° 2 aux conditions suivantes :

- maintien du loyer et des charges locatives,
- clauses à intégrer dans le contrat de location afin que le logement soit affecté avec l'accord de la Mairie.

8 / Ecole :

- Cantine : prix repas pour l'année 2019 et convention avec le Conseil Départemental:

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental fixant les tarifs de restauration scolaire pour 2019.

Il rappelle que les repas servis à la cantine municipale sont fournis par le collège du Collet de Dèze aux tarifs décidés par le conseil départemental.

Il fixe à compter du 1er janvier 2019 les prix des repas servis à la cantine de l'école primaire de Saint Michel de Dèze comme suit :

Repas enfants : 3.75 €
Repas adultes (catégorie A) : 7.00 €
A.T.S.E.M (catégorie C) : 4.00 €

- Transports scolaires 2017 - 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2017/2018.

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 899.00 € pour l'année scolaire 2017/2018), soit 379.00 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 758.00 €.

- Bilan scolaire 2017 - 2018

Monsieur le Maire fait lecture du bilan du fonctionnement de l'école et informe qu'une refacturation des frais a été répercutée à la Commune de Saint Martin de Boubaux, à la Commune de Saint Hilaire de Lavit et à la Commune de Lamelouze suivant le nombre d'enfants qui bénéficie des services de notre école.

- Compte rendu réunion du conseil d'école et visite de l'inspectrice.

Le directeur demande à réinstaller une prise murale.

9 / Divers Devis

pas de devis à valider

10) Questions diverses

Atlas de la Biodiversité : l'aide financière apportée par l'Agence Française de la Biodiversité a changée, elle est désormais de 10 000 €. Le conseil municipal décide de maintenir le projet et sans changer l'engagement financier initial d'un montant de 4 250.00 €.

- Le Répertoire Electoral Unique : deux représentants doivent être nommés par la Mairie, pour porter le projet des élections à venir

Titulaire = Elisabeth DEBIERRE

Suppléant = Déborah DONATO

Le représentant de la Préfète : M. le Maire lui proposera un candidat

- Divers courriers

- Point d'étape sur l'enquête publique P.L.U.

- Création site Facebook : ok pour créer en collaboration avec Déborah DONATO et la secrétaire de Mairie un site qui permettra de diffuser de l'information sur la commune.

- Demande de subvention

- Loto CCAS bilan

- Versement Complément Indemnitaire Annuel C.I.A. : Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération de décembre 2017 et le conseil municipal décide de donner aux agents fonctionnaires le montant maximum annuel voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30